

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE GRENADE-SUR-GARONNE**

Séance du 12.09.2023

Le mardi 12 septembre 2023, à 17 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 05/09/2023), se sont réunis sous la présidence de Mr. Jean-Paul DELMAS, Maire de Grenade, Président du C.C.A.S.

Présents :

Mr Jean Paul DELMAS, Président du C.C.A.S.,
Mr François NAPOLI, Vice-Président du C.C.A.S.,
Mr Henri BEN AOUN, Mr Laurent PEEL, Mme Aurélie VIDAL,
Mme Laura DELAUNAY, Mme Annick GIRARDOT, Mme Maryse TROMEUR.

Représentés :

Mme Renée BOUZIGUET (représenté par Mme Annick GIRARDOT),
Mme Valérie MOREEL (représentée par Mr Jean Paul DELMAS),
Mme Fabienne TONDEUR, (représentée par Mme Maryse TROMEUR).

Excusés :

Mme Josie AUREL.

Secrétaire :

Mme Annick GIRARDOT.

N°33/2023 – Charte de l'Espace Chiomento :

Le centre social Espace Chiomento bénéficie d'un agrément de la Caisse d'Allocations Familiales. A ce titre, il doit porter les valeurs et principes des structures d'animation de la vie sociale.

Afin de permettre à chaque adhérent de connaître et partager ces fondamentaux, il est proposé la création d'une Charte qui sera remise au moment de l'inscription.

Sur proposition de Mr le Président, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité décident :

- d'approuver la création et la mise en œuvre d'une charte de l'Espace Chiomento,
- d'approuver les termes de la Charte telle que présentée (document joint en annexe).

Pour extrait conforme,

Jean-Paul DELMAS,
Maire de Grenade,
Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,



Annick GIRARDOT,
Secrétaire de séance,



Accusé de réception en préfecture
031-263103525-20230912-33-2023-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

CHARTRE DE L'ESPACE CHIOMENTO

L'Espace Chiomento est un centre social.

Un centre social est un espace d'activités et d'animations ouvert à tous.

C'est un lieu public communal qui a reçu un agrément de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Il est financé majoritairement par la Commune, et par la CAF.

Nos missions :

Créer du lien entre habitants, favoriser la participation à la vie du territoire et soutenir les initiatives locales.

Nos valeurs :

La tolérance et l'acceptation de la différence : chacun a sa place, chacun a de la valeur.

La bienveillance et le respect : porter de la considération à l'autre, de manière attentionnée et compréhensive.

La convivialité : être un lieu accueillant.

Le partage : mettre en commun ses connaissances et ses compétences au service de tous.

L'entraide et l'échange : s'apporter du soutien et contribuer à faire vivre l'espace.

Comment être adhérent :

La participation aux différentes activités proposées dans le cadre du Centre Social est soumise à adhésion. Celle-ci est formalisée par une inscription et le paiement d'une cotisation annuelle.

Devenir adhérent implique l'acceptation du projet du Centre Social (consultable à l'accueil), ainsi que de la présente charte, du règlement intérieur et des principes de fonctionnement propres à chaque atelier.

Comment ne plus être adhérent :

L'absence du règlement de la cotisation

La demande de l'adhérent de résilier son adhésion en cours d'année. Cela implique ne plus pouvoir participer aux activités et ne plus recevoir de communication de l'Espace Chiomento.

Un comportement et/ou des propos allant à l'encontre des valeurs de la charte, le non-respect du règlement intérieur et des principes de fonctionnement propres à chaque atelier entraînera une résiliation de l'adhésion.

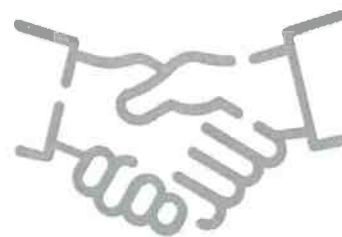
L'Espace Chiomento s'engage à :

Être garant du respect de la charte et du règlement intérieur.

Communiquer des informations sur la programmation.

Être à l'écoute des besoins des adhérents.

Favoriser la participation et les initiatives dans le cadre du projet social.



L'adhérent s'engage à :

Adhérer à la charte et respecter ses valeurs.

Accepter et respecter le règlement intérieur et les principes de fonctionnement au sein des différents ateliers.

Se sentir responsable et contribuer à la promotion et au développement de l'Espace Chiomento.

Compléter les outils d'évaluation proposés.